

## Législature 2021-2026

N° 55

### Message du Conseil communal au Conseil général du 28 juin 2023

#### **Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Montbrelloz à Forel**

---

##### **1. Introduction**

L'éclairage du terrain de football de Forel ne répond plus aux normes d'homologation de l'Association fribourgeoise de football (AFF). Les mâts et les socles qui supportent cet éclairage montrent également des signes de faiblesse et nécessitent un changement.

Cette installation, mise en service en 1985, est composée de seize projecteurs à halogénures métalliques de 2000W chacun pour le terrain principal et huit projecteurs pour le terrain d'entraînements.

Le terrain de foot principal, dont les dimensions actuelles sont de 90.00 m x 63.00 m et 92.00 m x 64.00 m, ne correspond pas aux normes de l'AFF qui sont de 93.00 m sur 63.00 m. Il est de forme trapézoïdale et n'a pas d'angle droit.

La zone réglementaire de surfaces de sécurité de 3.00 m n'est pas respectée non plus.

##### **2. Objet du message**

Le message concerne l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage des deux terrains de football (principal et entraînements) par des projecteurs LED avec variateurs, et l'évacuation des neuf mâts qui ne peuvent pas supporter la pose des nouveaux projecteurs.

Il est prévu de poser quatre mâts de 18m et deux mâts de 16m.

La nouvelle installation comportera douze projecteurs à LED variables pour le terrain principal, d'une puissance maximale de 1000W chacun et huit projecteurs de 1500W pour le terrain d'entraînements, ce qui représentera une économie d'énergie de 50% par rapport à l'utilisation actuelle.

Nous profiterons de ces travaux pour réimplanter le terrain de foot principal aux dimensions réglementaires selon l'AFF avec une zone de sécurité. Le niveau de jeu du terrain principal est prévu pour la 2<sup>ème</sup> ligue.

### 3. Devis

Pour rédiger le message, nous avons demandé deux offres à des entreprises d'électricité de la région. Les deux proposent l'installation des mâts avec un hélicoptère au vu des possibilités d'accès et de la saison prévue pour la réfection. Lors de l'adjudication, une variante de pose avec grue sera demandée pour comparer les prix.

Le devis, basé sur les offres estimatives des entreprises d'électricité de la région et établi par le Service des bâtiments, est le suivant :

#### Devis

Génie civil (fouilles, socles, ...)	CHF	115'000.00
Démontage et évacuation des neuf mâts et projecteurs, fourniture et pose de quatre mâts de 18 m avec douze projecteurs, et deux mâts de 16 m avec quatre projecteurs, variateurs des projecteurs	CHF	140'000.00
Réimplantation du terrain principal	CHF	10'000.00
Réengazonnement après fouilles et réimplantation	CHF	35'000.00
Autorisation (permis de construire)	CHF	6'000.00
Géomètre	CHF	2'000.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>CHF</b>	<b>318'000.00</b>
TVA 8.1%	CHF	25'758.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>343'758.00</b>
Arrondi	CHF	6'242.00
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>350'000.00</b>

La demande de subventionnement pour le passage à la technologie LED sera faite auprès de ProKilowatt (env. CHF 4'500.00 TTC). De plus, d'entente avec le FC Montbrelloz, une demande de subventionnement auprès de la Loterie romande est en cours. Nous pouvons l'estimer à environ CHF 75'000.00 TTC.

### 4. Budget prévisionnel

La consommation d'électricité actuelle est d'environ 6'000 kWh/an et peut être estimée après rénovation à au moins 3'000 kWh/an, soit une économie d'au moins CHF 700.00/an.

Les frais d'énergie sont déjà à la charge du FC Montbrelloz, donc la diminution des charges sera en leur faveur.

L'entretien du terrain de foot restera le même et continuera d'être assuré par le Secteur des espaces verts de la Commune.

## 5. Financement

Le montant de CHF 350'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement, ainsi que l'éventuelle subvention, seront amortis sur une période d'utilisation d'environ 10 ans, soit 10% par année.

L'amortissement de CHF 35'000.00 sera imputé dans la rubrique 34160 (Forel – Terrain de football).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2,5%, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

## 6. Conclusion

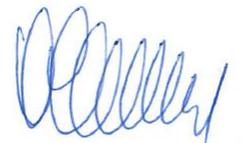
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Montbrelloz à Forel.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2023.



Eric Chassot  
Syndic

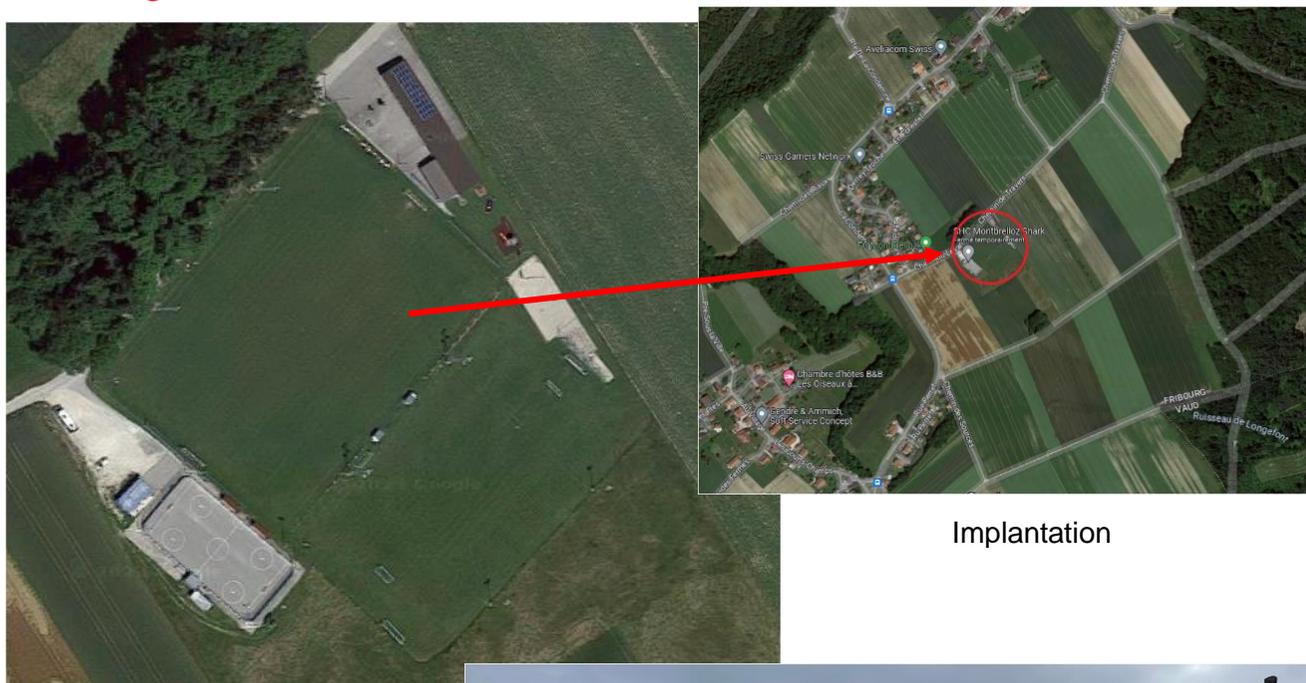
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseillère communale responsable** : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures

**Annexes** : plans et photos



Implantation



Terrain principal



Mâts